

# NOTE D'INFORMATION

## Décembre 2014

### > 13 <

#### CHAMPIONNATS DE LIGUE **SABRE DAMES** - **SABRE HOMMES** INDIVIDUEL + ÉQUIPES DIMANCHE 25 JANVIER 2015

##### CADETS INDIVIDUEL

Appel : 10h00 ; Scratch : 10h15

##### CADETTES INDIVIDUEL

Appel : 11h00 ; Scratch : 11h15

##### CADETS et CADETTES par équipes

Appel : 14h30 ; Scratch : 14h45

Gymnase du Champy - Allée Jean Renoir  
93160 NOISY LE GRAND

Inscriptions en ligne sur le site de l'Extranet de la FFE : avant le **jeudi 22 janvier à 23h59**.

Inscription individuels : **10+2 €uros**

Inscription obligatoire pour les équipes : **30 €uros**  
(pas d'engagement sur place pour les équipes)

**Attention modification Décision du CD du 7 octobre 2013 : pas d'engagement sur place pour les équipes.**

*Décision du CD du 19 septembre 2011 : Dans le cas où un tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis (jeudi avant minuit) et à l'aide du système des engagement en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 5 fois le droit d'engagement prévu à payer sur place lors de son engagement.*

*Pour être accepté à la compétition, le tireur concerné **devra avoir prévenu la commission [kathymoreaux@orange.fr](mailto:kathymoreaux@orange.fr) (avec copie à la Ligue) de son engagement hors délai (par mail ou téléphone) ; à défaut, il ne sera pas accepté.***

*Décision du CD du 16 janvier 2012 : Dans le cas où un ou plusieurs tireurs, d'un club engagé à l'épreuve est absent, le responsable du club doit s'acquitter des droits d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés absents, sous peine de non engagement des tireurs présents. **Si les responsables du club sont absents le droit pour le club à participer à la compétition de ligue suivante quelles que soient l'arme et/ou la catégorie est assujéti au paiement des droits d'engagement à la ligue, concernant la compétition incriminée.** Le comité directeur a cependant atténué ce dispositif, et admet qu'une dérogation exceptionnelle pourra être accordée aux clubs à condition de prévenir la commission d'armes par mail, la veille de la compétition.*

